

COMMISSION PERMANENTE

séance du 29 août 2005

CP 05/08-26

COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A LABASTIDE SAINT PIERRE

CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE

Avenant n° 2 au marché de travaux

Rapport de M. le Président :

Dans le cadre de la politique départementale menée en matière d'installations sportives des collèges, l'Assemblée Départementale a décidé, lors de sa séance du 29 janvier 1998 consacrée à l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 1998, la construction d'un gymnase sur le site du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre.

Par délibération du 15 décembre 2003, la Commission Permanente a confié la réalisation des travaux à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne (SEMATEG) en maîtrise d'ouvrage déléguée et, parallèlement, a approuvé le programme sur les bases suivantes :

➤ Répartition des locaux sur une superficie globale de 1 187,35 m² :

- une grande salle de 38 m x 26 m scindée en deux espaces,
- un bureau,
- un hall d'entrée,
- deux vestiaires douches,
- un local de rangement,
- un bloc sanitaire.

Suite à l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres du 27 septembre 2004, la Commission Permanente lors de sa séance du 18 octobre 2004 a approuvé l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre induit par l'intégration d'une salle d'arts martiaux.

Aux termes de cette séance, notre Commission a validé la désignation des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 11 octobre 2004, dans le cadre du programme d'exécution des travaux.

Dès lors, l'avenant n° 1 du 17 novembre 2004 à la convention de mandat du 6 janvier 2004 a fixé le nouveau coût estimatif des dépenses à 1 052 525,00 €TTC ainsi que l'échéancier modifié du versement des avances.

L'avenant n° 2 a pour objet la réalisation des travaux supplémentaires ci-après définis :

- œ Remplacement de la conduite d'arrosage (lot n° 1) ;
- œ Alimentation électrique du bâtiment : mise en place d'un nouveau disjoncteur comportant une puissance de 400 ampères et dont l'installation ne pouvait, en aucun cas, être prévue au stade de l'élaboration du programme initial (lot n° 10) ;
- œ Agrandissement du plateau d'éducation physique et sportive dont la superficie est arrêtée à 44 m x 24 m compte-tenu de l'augmentation des surfaces de deux terrains de basket, d'un terrain de hand-ball et la création d'une liaison piétonnière pour enfants (lot n° 12)

pour un montant de 19 819,26 €HT, selon la configuration suivante :

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	MARCHE INITIAL (HT)	AVENANT (HT)	MARCHE DEFINITIF APRES AVENANT (HT)
1	Gros-oeuvre	Entreprise PONS	264 614,83 €	2 311,40 €	266 926,23 €
10	Electricité Chauffage VMC	Entreprise BARTHELEMY	38 562,57 €	6 620,25 €	45 182,82 €
12	VRD	Entreprise EUROVIA	42 340,05 €	10 887,61 €	53 227,66 €
TOTAL			345 517,45 €	19 819,26 €	365 336,71 €

La Commission d'Appel d'Offres, dont l'avis est obligatoire pour tout avenant supérieur à 5 % du montant initial du marché s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 11 juillet 2005 sur la conclusion de cet avenant prenant en compte les adaptations susvisées.

En conséquence, le montant global des marchés préalablement fixé à 764 721,11 €HT est évalué à 784 540,37 €HT ; le montant des autres lots demeurant inchangé.



Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux conclu sur la base de 19 819,26 €HT portant le montant des marchés à 784 540,37 €HT ;
- m'autoriser à signer l'avenant correspondant et autoriser, en corollaire, à cette même fin, le Président de la SEMATEG agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2005

CP 05/08-26

**COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A
LABASTIDE SAINT PIERRE
CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE
Avenant n° 2 au marché de travaux**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 29 janvier 1998 décidant la construction d'un gymnase sur le site du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,

Vu la délibération de la Commission permanente du 15 décembre 2003, confiant la réalisation des travaux à la Société d'économie mixte d'aménagement de Tarn-et-Garonne la réalisation de cette opération en maîtrise d'ouvrage déléguée,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 2 relatif à la réalisation des travaux supplémentaires d'un montant de 19 819,26 €HT, ci-après définis :
 - Remplacement de la conduite d'arrosage (lot n° 1) ;
 - Alimentation électrique du bâtiment : mise en place d'un nouveau disjoncteur comportant une puissance de 400 ampères et dont l'installation ne pouvait, en aucun cas, être prévue au stade de l'élaboration du programme initial (lot n° 10) ;

- Agrandissement du plateau d'éducation physique et sportive dont la superficie est arrêtée à 44 m x 24 m compte-tenu de l'augmentation des surfaces de deux terrains de basket, d'un terrain de hand-ball et la création d'une liaison piétonnière pour enfants (lot n° 12) :

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	MARCHE INITIAL (HT)	AVENANT (HT)	MARCHE DEFINITIF APRES AVENANT (HT)
1	Gros-oeuvre	Entreprise PONS	264 614,83 €	2 311,40 €	266 926,23 €
10	Electricité Chauffage VMC	Entreprise BARTHELEMY	38 562,57 €	6 620,25 €	45 182,82 €
12	VRD	Entreprise EUROVIA	42 340,05 €	10 887,61 €	53 227,66 €
TOTAL			345 517,45 €	19 819,26 €	365 336,71 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, l'avenant correspondant et autorise, en corollaire, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,